

Autour du Griffon



Bulletin semestriel d'informations municipales

Sommaire :

• Vie municipale	2
La petite vigne	2
Le commerce	2
du coté des finances	4
Subventions aux associations	5
Conseil municipal des enfants	12
Les adolescents,	13
Une jeunesse qui se prend en main	
Le marquis	15
Brèves en vrac	16
Bibliothèque municipale	18
• Rue des associations	20
• Expressions libres	26
• La marche des poètes	29
• Jeux	31

Encart central:

« DOSSIER :
ORDURES ET DECHETS »

L'édito

Nous sommes en juin 2002 et comme prévu nous vous distribuons notre troisième bulletin municipal d'information.

Autour du Griffon a maintenant son identité : des rubriques sur les sujets importants, des brèves, un dossier traité d'une manière plus approfondie situé au centre du bulletin, l'état civil, des pages ouvertes aux associations, aux particuliers ...le mot du marquis.

Le comité de rédaction composé de la commission communication a été élargi à des personnes extérieures au conseil municipal. Il est important que chacun puisse s'exprimer et se reconnaître dans ce bulletin qui se veut simple avec comme seul objet de relater l'ensemble des événements et des particularités relatifs à la vie du village, et comme ambition de rendre compte de notre action en toute transparence pour notamment permettre la meilleure compréhension possible de nos décisions.

Si d'autres personnes sont intéressées pour participer au comité de rédaction elles voudront bien nous le faire savoir.

Notre village bouge aussi les sujets traités sont nombreux. Pour le dossier central nous avons choisi d'aborder la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cette année 2002 est significative puisque après la mise en service de la déchetterie c'est la mise en place de la collecte sélective qui va être effectuée dans le courant du quatrième trimestre.

Il est important de bien connaître le fonctionnement général de l'ensemble de la chaîne pour pouvoir assimiler les différen-

tes actions et explications ponctuelles qui vont être données sur le sujet et notamment lors de la mise en place du tri sélectif.

Vous trouverez également dans ce bulletin le texte intégral des vœux que j'ai prononcé le 5 janvier 2002 dont l'intérêt est d'annoncer les actions prévues pour l'année à venir. Six mois se sont écoulés, aussi vous aller pouvoir constater quelques petits décalages, mais l'esprit et la volonté de notre action demeure.

Je tiens enfin à vous faire part de notre désagréable surprise concernant le résultat des élections présidentielles à Gajan. Près de 30% des Gajanais qui se sont exprimés ont voté au 2^{ème} tour des élections pour un candidat de l'extrême droite. Ce résultat ne fait que refléter une tendance nationale voire internationale, c'est aussi dans ce sens qu'il est inquiétant. On ne peut rester indifférent face à ce vote extrémiste même si l'on peut espérer qu'il ne résulte pas d'idées racistes mais d'une accumulation de désenchantements avec des problèmes réels : rejet de la politique du fait des affaires, des inégalités accrues, le travail mal reconnu, le chômage, l'augmentation des incivilités, la complication des choses, la crise de la viticulture ...la gauche qui après la droite n'a pas su résoudre les problèmes posés. Nous devons tous réagir pour expliquer et proposer avec l'aide des politiques des solutions moins radicales préservant nos libertés et l'ensemble des valeurs de la république.

Renaud André.

La petite vigne



Une vigne communale, c'est pas courant...

Certes ce n'est pas l'immensité de la plaine des Crozes ou du chemin de la Calmette avec des plantations qui s'enchevêtrent à perte de vue, ce n'est pas le jeune vignoble très ordonné qui façonne le paysage vallonné de Mont des Camp ou de Candoule, ce n'est qu'une petite vigne de 130 souches, calée entre une maison, le jardin des enfants, un ruisseau et un chemin. Elle est là pour rappeler à tous que Gajan il y a encore peu de temps vivait au rythme des activités viticoles.

Aussi nous avons souhaité conserver au milieu du secteur bâti le

témoignage de ce qui reste une activité de base du village. Cette petite vigne sur la proposition de Monsieur Soriano qui est son propriétaire, le Conseil Municipal dans sa séance du 13 mars 2002 a décidé de l'acquérir.

L'hiver elle va donc pouvoir continuer à nous montrer les gros pieds de ses ceps d'Aramon ou de Gros noirs puis dès le printemps revêtir sa lumineuse robe vert tendre et s'offrir à la vue de tous les habitants du quartier et des visiteurs du jardin d'enfant.

En la regardant il y a un élément qui peut surprendre c'est l'espace-

ment entre chaque rangée. En fait dans les années soixante l'utilisation du cheval de trait a été petit à petit abandonné et remplacé par les tracteurs. Cela a nécessité plus de place pour le passage et c'est ainsi que l'exploitant a été conduit à arracher une rangée sur deux.

A noter que c'est Marc notre employé municipal avec Mickaël Fabre et les enfants de l'école de Gajan qui ont procédé à la taille. Nous souhaitons d'ailleurs que cette petite vigne puisse être un outil utilisé pour bâtir un projet pédagogique.

A suivre.

Le commerce

Nous avons réussi avec l'aide de Gajanais du métier (Denis Poudevigne) à intéresser la société Codi Sud pour mettre en place un commerce dans notre village. La commune a signé un bail commercial avec cette société pour la location du local communal. Le loyer a été fixé à 500 F avec une exonération de trois ans dans le but de lancer le commerce.

Il s'agit d'un service essentiel qui permet à tous et notamment bien sur à ceux qui ont le plus de difficultés pour se déplacer, de pouvoir



Lors de l'inauguration Mr le représentant de De Codi Sud, Mme Bousquet, Mr le Maire et Mr Bousquet.

s'approvisionner de façon commode et régulière. C'est aussi un lieu de rencontre, d'échange qui est très important pour la vie du village.

Il est nécessaire de rappeler que la société Codi Sud travaille avec

une centrale d'achat (St Carrefour) et que c'est la société qui fixe le prix de vente des produits. Ce dispositif garantit des prix suivis et compétitifs.

La continuité de ce service est bien sur liée au

Il a été créé, le maintenir.

dynamisme des gérants mais dépend surtout de notre faculté à fréquenter le commerce. Nous vous invitons en conséquence à vous servir de façon régulière pour les

produits de consommation courantes à Gajan. Il est important aussi que l'ensemble des associations montrent l'exemple. Dans le cas d'achat portant sur des

quantités importantes la société Codi Sud nous a déclaré être en mesure de faire une étude de prix.

La restauration de la Porte de France

Les travaux dont on nous parle depuis longtemps, C'est quoi?

Les travaux d'aménagement de la Porte de France commandés par lettre en date du 31 janvier 2002 vont enfin commencer. Ils consistent essentiellement à déposer toutes les parties instables, enlever la végétation puis étancher la partie supérieure, remplacer toutes les pierres défectueuses ou manquantes du monument, enfin rejointoyer, nettoyer et brosser l'ensemble. En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France il a été décidé d'utiliser la pierre de la carrière

de Roquemaillère qui est située à l'entrée Nord de Nîmes.

C'est l'entreprise SELE, spécialisé dans la restauration des monuments historique qui a été retenue pour réaliser les travaux. Cette entreprise a d'abord effectué sur place un travail de mesure important pour déterminer les dimensions précises de toutes les pierres nécessaires aux travaux. Chaque pierre doit donc être taillé sur mesure à la carrière. C'est cette longue phase de plus de deux mois qui a retardé

le début des travaux de restauration.

Nous faisons maintenant confiance à l'entreprise SELE pour avancer le chantier avec une bonne cadence et réaliser un travail de qualité. Le coût de la restauration a été estimé à 195805 F HT soit environ 29850 € HT. Ils seront financés à hauteur de 21 % par la Région, 30 % par le Conseil Général, 20 % par L'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et donc 29 % par la commune soit 8660 € environ.

Classement dans la voirie communale

Augmenter les Km de la voirie communale, C'est bon pour les finances.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril au 6 mai, c'est maintenant 7,553 km de voies qui sont classées dans la voirie communale au lieu de 4,07 Km. Le dernier classement avait été effectué en février 1993. Ces voies sont ouvertes à la circulation publique, inaliénables, et leur entretien est assuré par la collectivité.

Il était important de faire cette mise à jour du fait notamment que le kilométrage de la voirie communale est un des éléments essentiels pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée chaque année par l'Etat à la commune.

Les nouveaux chemins qui ont été classés sont le chemin de Coudaou



sur 450 m, le chemin de La Rialle sur 500 m, le chemin de Candoule sur 950 m, l'impasse des pins, l'impasse de la Garenne et l'impasse de la Mariette.

DU COTE DES FINANCES...

Nous avons élaboré le budget 2002 sur la base des projets de la commune, de sa réalité économique mais également en tenant compte de certaines évolutions amenées par le législateur...

Au niveau du fonctionnement :

Ainsi, et vous avez pu le lire par ailleurs, la **crèche** intercommunale par exemple constitue un dossier où l'implication de la commune au plan budgétaire va croître nettement. Toujours en lien avec les autres villages, la **7^{ème} classe** qui ouvrira à la rentrée à St Bauzély pour les enfants de Grande section et CP doit être financée. La déchetterie de La Rouvière ne devrait pas générer de frais supplémentaires cette année mais il faut rester vigilants car c'est une gestion tout à fait nouvelle dont il nous faut l'apprentissage. (cf dossier spécial)

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé la signature d'un **Contrat Emploi Solidarité** en soutien au poste de M. Froment dont la charge de travail était devenue trop lourde pour un seul agent et nous obligeait trop souvent à faire appel à des entreprises extérieures. M. Blanchard prendra ses fonctions au 1^{er} juillet.

La loi de **démocratie de proximité**, votée en début d'année, a réévalué le pourcentage des indemnités des adjoints au maire. Le conseil s'est donc mis en conformité avec celle-ci, en respectant les répartitions votées en début de mandat (4 adjoints + un conseiller délégué). L'enveloppe budgétaire liée aux indemnités des élus n'est pas utilisée en totalité puisque celle du maire a été, à sa demande, minorée au prorata de la population.

Au niveau de l'investissement :

Vous avez déjà été informés des dossiers d'**investissement** programmés et décidés en conseil municipal (aménagement des jardins publics, enfouissement des réseaux, etc.) Ils ont

donc été intégrés au budget 2002 à l'exception de la salle polyvalente puisque sa réalisation n'est pas programmée pour cette année. (seuls les frais de la tranche fixe du cabinet d'architectes et des relevés topographiques sont prévus puisque réels).

Au niveau des recettes :

Les bases prévisionnelles d'imposition n'ont pas évolué (il n'y a eu « que » 3 habitations nouvelles en 2001 et aucune en 2002.)

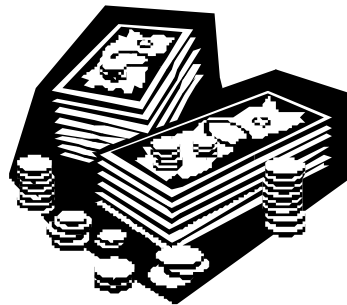
Ainsi le **produit fiscal** de la commune stagne...

Pourtant nous avons sollicité de la part des autorités administratives ou politiques, un certain nombre de subventions pour le financement des nombreux projets qui nous tiennent à cœur et pour lesquels nous nous sommes engagés... Il était à prévoir que celles-ci nous demanderaient de montrer notre volonté au travers de l'**effort fiscal** de la commune.

Au delà, il était logique de l'anticiper afin de le mettre en conformité avec la réalité d'aujourd'hui. Si l'on veut offrir à nos concitoyens un cadre de vie et des services à la hauteur de leurs souhaits, il faut aussi en répercuter le coût, en tout ou partie, sur les recettes de la commune...

C'est pourquoi le conseil municipal a voté une augmentation d'un point de la taxe d'habitation qui passe donc de 6.75 % (taux voté en 1996) à 7.76 cette année.

Nos bases d'imposition sont donc les suivantes, qu'il convient de comparer aux moyennes ci-dessous :



	GAJAN	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Taux plafond
Taxe d'habitation	7.76	14.93	13.56	37.33
Foncier bâti	17.00	21.63	17.28	54.08
Foncier non bâti	52.69	59.97	41.29	149.93
Taxe professionnelle	14	/	14.85	29.7

Nous avons estimé, en relation avec les responsables du Trésor Public, une répercussion pour un ménage moyen de l'ordre de 35 € par an et un « gain total » pour la commune de 3761 € (soit environ 25000 F).

SUBVENTIONS 2002 AUX ASSOCIATIONS

Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments relatifs aux associations et retenus par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 21 mars 2002 à l'unanimité ou à la majorité*.

Pour bien éclairer le lecteur nous y indiquons les données 2001 et 2002.

- Les associations non subventionnées en 2001 n'avaient fait aucune demande.

ASSOCIATION	ACTIVITE	OCTROYE 2001	DEMANDE 2002	SUBVENTION 2002	OBSERVATIONS
Association Gajanaise	Sports et loisirs	/	200 €	300 €	Prise en charge par la commune du déficit de la 1 ère Ronde des Garrigues (organisé en partenariat) + vin d'honneur
Informatique	Jeux en réseau	/	150 €	/	Peu de Gajonais concernés Prêt de la salle + chauffage et électricité
Club Le Mimosa	3e âge	228 €	230 €	200 €	Prêt permanent des 2 salles + chauffage et électricité
Pitchounets sportifs	Baby-gym	/	Non précisé	200 €	Subvention versée sous la forme d'achat de matériel (participation de 50 %)
Comité de Jumelage	Festivités et échange	381 €	1220 €	1100 €	Aide à la relance de la fête du Terroir, de celle du vin + vins d'honneur
Artsétéra	Spectacles et culture	/	460 €	350 €	Développement d'activités culturelles ouvertes à tous
Candoulette	Chasse	/	150 €	130 €	Possibilité de construire local + électricité + chauffage
Fontainette	Chasse	150 €	150 €	130 €	Budget excédentaire
Comité des Fêtes	Festivités	1219 €	1219 €	1100 €	Prise en charge des frais liés à la sécurité de la fête votive (agents de sécurité + ambulance)
TOTAL		1980 €	3779 €	3380 €	9 Associations subventionnées (+5) 1400 € supplémentaires soit <u>+70 %</u>

- 140 € supplémentaires ont été versés au Comité des Fêtes intégralement reversés pour la prise en charge financières des concours de boules organisés par la municipalité les 1er mai et 14 juillet. (La municipalité n'a pas de liquidités).
- Les Associations des Parents d'Élèves sont subventionnées par les syndicats Intercommunaux.
- Ces décisions sont valables pour l'année 2002 et ne constituent pas une attribution systématiquement reportables d'une année sur l'autre.
- L'attention des responsables associatifs a été sollicitée quant à la tenue des comptes et du détail des manifestations et activités pour lesquelles ils demandent une participation de la commune.

(* Rappel: les réunions du conseil municipal sont publiques et ouvertes à tous conformément à la loi)

Discours prononcé par Renaud ANDRÉ à l'occasion des vœux de début d'année 2002

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis

Au seuil de cette nouvelle année, je voudrais au nom de la municipalité, vous souhaiter de tout cœur une bonne et heureuse année pour vous, vos proches et vos amis.

L'année 2001 que notre nouvelle équipe municipale a pris en marche vient déjà de s'écouler. Elle nous a réservé des satisfactions bien sur, mais l'actualité a parfois été dure, je ne vais pas revenir sur les événements tragiques qu'a subit notre village. Souhaitons que 2002 se déroule sous de meilleurs auspices. Le bulletin municipal qui vous a été transmis récemment relate l'essentiel de l'action municipale conduite en 2001, aussi aujourd'hui, je vais essentiellement vous parler de nos intentions pour 2002.

Je souhaite, au préalable, faire un nouvel appel au civisme, cela a déjà été fait notamment dans notre bulletin mais il me paraît important d'insister pour le bien être de tous. On constate au quotidien que plusieurs problèmes ne sont pas réglés.

La divagation des chiens a certes diminuée mais elle se poursuit avec toutes ses conséquences, sur les aboiements d'autres chiens, sur la propreté du village, sur l'insécurité à circuler à pied ou à vélo.

Les règles de bon voisinage sont parfois bafouées. Nous avons reçu plusieurs plaintes à ce sujet qui démontrent que des efforts doivent être faits. Ce sont généralement des comportements trop bruyants qui sont dénoncés.

Et surtout la réglementation en matière de sécurité routière n'est pas respectée. Je pense à la rue des écoles prise en sens interdit, à du stationnement effectué sans se préoccuper des conséquences sur la sécurité ou la gêne occasionnée. Je pense au petit carrefour giratoire pris à contre sens et bien sur à des vitesses pratiquées excessives.

Ces agissements sont certes minoritaires, mais il nous appartient à tous de les combattre et de les dénoncer. C'est à ce niveau que je compte sur vous.

Revenons à notre programme 2002, voici quelques-uns des événements que nous pouvons prévoir.

- En matière d'intercommunalité cette année va être décisive. A ce jour le périmètre de la communauté de communes Gardonnenque-Leins n'est pas encore connu. Il faut avancer sur ce dossier car notre incapacité à nous regrouper pourrait être sanctionnée par un rattachement à la communauté d'agglomération NIMES METROPOLE qui vient d'être officiellement créée. Il faut savoir que le Préfet a le pouvoir de nous l'imposer jusqu'en juillet 2002.

- Des travaux vont être réalisés. Le griffon et la Porte de France vont être restaurés. En ce qui concerne la Porte de France nous attendons encore la réponse de la Région pour l'attribution d'une subvention. Elle devrait intervenir fin janvier. Des travaux d'entretien de la voirie concernant essentiellement le curage de fossés vont être effectués en février; des travaux plus importants seront réalisés sur nos chemins et rues au cours du 2^{ème} semestre. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, Télécom, éclairage public, chemin des Sources, devraient être lancés en fin d'année si nos demandes de subventions reçoivent une suite favorable. Dans le courant du 2^{ème} semestre le jardin DUBLED sera également aménagé.

Au cimetière un nouveau point d'eau sera créé, une étude est en cours pour la mise en place d'un colombarium. Le calendrier de la salle polyvalente prévoit pour 2002 une année réservée à la poursuite des études préliminaires et au dialogue. Cette attente nous est d'ailleurs imposée car au plus tôt ce n'est qu'à la mi 2003 que nous aurons les dernières réponses à nos demandes d'aides financières.

- Concernant la jeunesse plusieurs actions sont prévues. Les communes de Gajan, Fons, St Mamert, Parignargues et St Bauzély sont en négociation avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la signature d'un contrat Petite Enfance et d'un contrat Temps Libre qui permettraient des aides à hauteur de 60 % pour toutes les dépenses nouvelles concernant la crèche de Parignargues et le centre de loisirs de St Mamert.

(Suite de la page 6)

Si le contrat petite enfance n'est pas signée la crèche de Parignargues va devoir fermer à court terme. Nous réfléchissons d'autre part sur la création d'un Conseil Municipal des jeunes, la tranche d'âge visée serait les 10-13 ans. Pour les plus grands 14-18 ans, pour lesquels nous avons mis à disposition le petit local situé au rez-de-chaussée du Nouveau Foyer, nous voulons créer une association comprenant les jeunes bien sûr mais aussi quelques adultes. L'association aura pour objet de rassembler et de rapprocher les jeunes, d'assurer une animation permettant de définir des projets puis de les réaliser.

- En matière d'environnement, la mise en service de la déchèterie intercommunale située sur la commune de la Rouvière est prévue pour mars, la mise en place du tri sélectif devrait être lancée en milieu d'année. Concernant l'ancienne décharge de Gajan des études vont être effectuées en vue de sa réhabilitation. Nous luttons aussi contre le dépôt de carcasses de véhicules et le stockage de pneus situé en bordure de la route de La Calmette. Nous espérons des résultats prochainement.

Les boues de la station d'épuration qui étaient jusqu'à présent évacuées on ne sait trop où, seront à compter de la semaine prochaine acheminées vers le centre de compostage de Bellegarde. D'autres actions relatives à l'environnement seront conduites, et notamment des travaux de plantations. Nous avons obtenu de la part de la pépinière départementale 500 plants gratuits qui seront mis en place par l'école horticole du Grand Mas d'Uzès.

- Dans les divers il faut espérer que 2002 sera l'année du renouveau pour un commerce à Gajan. Si cette ouverture se concrétise il sera important que tous on se mobilise pour faire travailler ce commerce et ainsi assurer son maintien.

Avant de conclure je souhaite souligner la richesse et le dynamisme du milieu associatif Gajanais. Après le baby-gym des Pitchounets Sportifs, le hip-hop de l'Association Gajanaise, la soirée animée par Artsetera place Porte de France, la foire aux vins du Comité de Jumelage qui sont les nouveautés 2001, l'ouverture des activités va se développer en 2002. Vous savez certainement qu'une course pédestre va être organisée par l'Association Gajanaise en partenariat avec la Mairie le 10 mars, que la fête du terroir relancée

par le Comité de Jumelage, aura lieu le 12 mai. Nous sommes convaincus que la présence d'associations nombreuses et actives est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, un moyen de lutte contre l'indifférence et la solitude. Je remercie, au nom du conseil municipal, tous les animateurs de toutes les associations Gajanaises ou intercommunales et leur assure notre soutien. Je veux aussi remercier très sincèrement toutes les personnes qui individuellement et discrètement nous aident à accomplir notre tâche.

Je pense notamment à celles qui participent à notre bulletin ou qui interviennent dans le cadre du Centre Communal d'Actions Sociales, aux personnes qui se sont associées à l'animation que nous avons organisée en fin d'année ou bien à celles qui nous font bénéficier de leur compétence et de leurs relations professionnelles ; c'est le cas pour la relance en cours du commerce.

J'ai été certainement trop long aussi je vous invite sans plus tarder à trinquer ensemble à 2002, en vous renouvelant mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année tout juste entamée.

